

SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2010

Sous la présidence de M. Denis SCHULTZ, Maire

Membres présents : BRUGGER Jean-Paul (1er Adjoint au Maire) – GOERGER Jean-Luc (2ème Adjoint au Maire) – SCHNELL Daniel (3ème Adjoint au Maire).
MMES et MM les conseillers municipaux : SCHROETTER Martin – SCHNEIDER Pierre – ANDRES Benoît – EUDELIN Marie-Jo – GOERGER Fabienne – SUR-RIEGEL Anny – WEIBEL Maurice.

Membres excusés : MEYER Laurent (proc à JP.BRUGGER) – SCHOTT Catherine –(proc à D.SCHULTZ) – BERNES-CABANNE Arlette (pas de procuration) – SIEGLER Nathalie (pas de procuration)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 23 mars 2010.
2. Finances :
 - approbation du compte administratif 2009.
 - approbation du compte de gestion 2009.
 - affectation du résultat de l'exercice 2009.
 - vote du taux des 4 taxes pour l'année 2010.
 - vote du budget primitif 2010.
 - recours à l'emprunt.
3. Recours de la société SFR contre un arrêté municipal.
Autorisation du Maire à ester en justice.
4. Environnement – agriculture :
 - étude Fredon sur la gestion des espaces verts
 - désignation d'un délégué pour le projet Vergers Solidaires Alsace
5. Urbanisme :
 - Marché de travaux de l'église. Couverture du clocher de l'église.
 - Marché de travaux de l'église. Réfection des calvaires.
 - Travaux de voirie.
 - Transfert de la compétence voirie - Mise à disposition des biens.
6. Attribution de la chasse communale.
7. Loi Scellier.
8. Divers

Secrétaire de séance : Marie-Jo EUDELIN

- **Excédent de Fonctionnement de** **114.332,73 €**
- **Déficit d'Investissement de** **30.384,62 €**
- **Soit un excédent de clôture de** **83.948,11 €**
- **Reste à réaliser** **47.798,51 €**

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2009.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009, considérant la régularité des écritures, approuve le **Compte de Gestion 2009** dressé par le Trésorier.

➤ **Affectation du résultat.**

Le conseil municipal, après examen du compte administratif, constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de 114.332,73 €, décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	97 142,61 €
Virement à la section d'investissement	97 142,61 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent	114 332,73 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	78 183,13 €
SOLDE DISPONIBLE	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	36 149,60 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Vote du taux des 4 Taxes.**

Le maire propose au conseil municipal, en raison du transfert de la compétence SDIS à la Communauté de Communes de Benfeld, de **diminuer de 9,52%** le taux des 4 taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les différentes taxes suivant le tableau ci-après :

	Taux 2009	Taux 2010
Taxe d'Habitation	8,32 %	7,53 %
Taxe sur le Foncier Bâti	9,16 %	8,29 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	41,03 %	37,12 %
Contribution Foncière sur les entreprises	7,60 %	6,88 %

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Vote du budget Primitif 2010.**

Le Maire présente au Conseil Municipal, les propositions de la Commission des Finances.

Fonctionnement.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à **498.703,98 €**

Investissement.

Dépenses.

Déficit reporté	30.384,62 €
Dépenses	643.661,38 €
(comprenant des restes à réaliser à hauteur de 47 798,51 €)	
Total dépenses	674.046,00 €

Recettes.

Total recettes 674.046,00 €

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Recours à l'emprunt :**

Le Maire communique au conseil l'état de la dette : 2 prêts s'arrêtent en 2010, un nouveau prêt n'augmentera donc pas la pression pour 2011.

Le Maire présente ensuite les propositions des différentes banques au Conseil qui retient la proposition de la CAISSE D'EPARGNE pour un montant de 120.000 €, durée 10 ans, taux fixe à capital constant pour un taux de 3,01%.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 3

Objet : Recours de la société SFR contre un arrêté municipal.

Autorisation du Maire à ester en justice.

Le Maire rappelle au conseil que la DDE, service instructeur, avait proposé de prendre un arrêté d'opposition à l'encontre d'un projet de construction d'un pylône antenne relais de radiotéléphonie en raison de son incompatibilité avec le règlement du POS actuellement en vigueur.

La société SFR attaque cet arrêté devant le Tribunal Administratif.

Le Conseil Municipal,

VU le recours introduit par la Société SFR

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de défendre les intérêts de la commune,

AUTORISE le Maire à ester en justice dans le cadre de ce recours.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Environnement – agriculture :

➤ étude Fredon sur la gestion des espaces verts

Lors du Conseil de Communauté du 24 juin 2009, la COCOBEN, dans le cadre de sa politique de développement durable, a proposé de prendre en charge pour chaque commune la réalisation d'un plan de désherbage et/ou de gestion différenciée des espaces verts avec la FREDON Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). Suite aux questionnaires remplis par les communes l'automne dernier, la FREDON a fait parvenir son offre de prestation. Celle-ci comporte pour chaque commune un devis pour la réalisation d'un plan de désherbage communal et un devis pour la réalisation d'un plan de gestion différenciée.

Le plan de désherbage est la démarche de base, alors que le plan de gestion différenciée est une démarche plus globale qui inclut le plan de désherbage (certains équipements nécessaires à la mise en œuvre de ces plans pourraient être acquis dans le cadre du parc de matériel intercommunal).

L'engagement de la commune dans cette démarche nécessitera une modification profonde des pratiques et une implication certaine des élus et agents de la commune. En fonction des avancées, le suivi opéré par la FREDON peut ne pas se limiter à 1 an mais aller jusqu'à 2 ou 3 ans.

De plus, il faut savoir que dans cette optique, le coût de fonctionnement de l'entretien des espaces verts de la commune est susceptible d'augmenter jusqu'à + 30 % par rapport à un entretien classique avec utilisation de produits phytosanitaires.

Enfin, l'appropriation de cette dynamique, l'implication de la population et les changements de mentalités seront nécessaires et prendront du temps.

Compte tenu du coût élevé de la démarche globale pour l'ensemble des communes (plus de 66.000 € HT, dont près de 20.000 € à la charge de la COCOBEN), la communauté de communes ne souhaiterait pas réaliser d'étude pour les communes qui ne s'engageraient pas réellement dans la démarche et ne poursuivraient pas les objectifs d'entretiens définis.

Le Conseil municipal :

VU la délibération de la communauté de communes de Benfeld et Environs en date du 24 juin 2009

VU le courrier de demande de la communauté de communes de Benfeld et Environs

Décide :

- de s'engager, dans une démarche avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles prise en charge financièrement par la communauté de communes de Benfeld et Environs
- de choisir la réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts ;

**Le conseil municipal adopté à l'unanimité des membres présents
le plan de gestion différenciée**

➤ désignation d'un délégué communal pour le projet Vergers Solidaires Alsace

Martin SCHROETTER est désigné en tant que délégué à ce projet.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Urbanisme.

- **Marché de travaux de l'église. Couverture du clocher de l'église :**

Jean-Paul BRUGGER informe le conseil que l'état du clocher nécessite des travaux supplémentaires pour un montant de 4.515,38 € (devis BILZ). Pour le moment, les travaux supplémentaires ne dépassent pas le cadre du marché; ils sont financés par les montants chiffrés pour les imprévus et par les moins-values, comme l'atteste le tableau préparé par l'architecte et remis à chaque conseiller.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **Marché de travaux de l'église. Réfection des calvaires :**

L'entreprise MEAZZA a remis à l'architecte 2 devis :

- rénovation de la croix métallique : 4.548,39 € TTC (hors gravure du texte)

- rénovation du calvaire derrière la chapelle : 2.254,46 € TTC

L'architecte propose que la commune consulte encore d'autres artisans pour ces deux rénovations. Le conseil suit cet avis et se positionnera lors d'une prochaine réunion sur l'opportunité de ces réfections.

- **travaux de voirie :**

Après la pose d'un nouvel enrobé sur la RD 829 route de Sélestat et Route de Strasbourg, la commune devra faire rétablir l'ensemble des marquages au sol. A cette fin, elle dispose de deux devis :

- devis AXIMUM : 4.051,33 € TTC

- devis SIGNALSACE : 2.638,68 € TTC

Le devis SIGNALSACE est adopté à l'unanimité des membres présents

- **Transfert de la compétence voirie – Mise à disposition des biens.**

M. le Maire expose que par délibération du 22 octobre 2009, la Communauté de communes a proposé le transfert de la compétence voirie. Le conseil municipal de Sand a accepté, par délibération du 21 décembre 2009.

L'article L.1321-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que tout transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens utilisés pour l'exercice de cette compétence. Quand bien même la mise à disposition est de plein droit, les services de la préfecture et de la sous-préfecture souhaitent qu'une formalisation tangible des éléments mis à disposition soient établis ce qui permet d'établir un panorama tant technique qu'administratif et financier complet des biens en question.

Le conseil municipal :

VU l'article L.5211-17 renvoyant aux articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération du 22 octobre 2009 du Conseil de Communauté portant transfert de compétence en matière de voirie,

VU la délibération du 21 décembre 2009 acceptant le transfert,

Décide

D'APPROUVER le Procès-Verbal de mise à disposition,

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer ledit procès-verbal.

**La mise à disposition des biens de voirie de la commune est adoptée par
10 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions**

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Attribution de la chasse communale.

M. Bruno CRELEROT, actuel locataire du lot unique de chasse de SAND, a fait part des difficultés qu'il rencontre dans le maintien de cette location. Il propose de céder son bail à la Société Civile de Chasse du Ried noir de la Zembs, sise 6 rue Jeanne d'Arc à Strasbourg, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul FLORENTIN.

La commission communale consultative qui s'est réunie le 30 mars, a établi que le Société Civile de Chasse du Ried Noire de la Zembs présentait toutes les garanties nécessaires et propose au conseil d'accepter cette cession.

Adopté par 12 voix pour et une abstention.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Loi SCELLIER

La réduction d'impôt en faveur des investissements dans l'immobilier locatif, dite loi Scellier, créée le 30 décembre 2008 est codifiée à l'article 199 septvicies du code général des impôts. Cet article dit que « les contribuables domiciliés en France qui acquièrent entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2010, un logement neuf ou en l'état futur d'achèvement bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu à condition qu'ils s'engagent à le louer nu à usage d'habitation principale pendant une durée minimum de 9 ans ».

Cette loi fait l'objet d'un centrage sur les zones du territoire français où le marché immobilier est plus tendu et classe les communes en 4 zones de tension

Zone A : Paris, petite couronne et 2ème couronne jusqu'aux limites de l'agglomération parisienne, côte d'azur (bande littorale Hyères-Menton), genevois français

Zone B1 : agglomérations de plus de 250 000 habitants, grande couronne, quelques agglomérations : Annecy, Bayonne, Chambéry, Cluses, La Rochelle, Saint Malo, Outre-Mer, Corse, îles

Zone B2 : autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, autres zones frontalières ou littorales, limite de l'île de France.

Zone C : reste du territoire

Les communes d'Erstein et de Benfeld sont inscrites en zone B2 et bénéficient de la loi Scellier.

Par ailleurs, un assouplissement du zonage de la réduction d'impôt de la loi Scellier figure dans l'article 44 de la loi de finances 2010. Cet article prévoit que le bénéfice de la loi Scellier est « également acquis au titre des logements situés dans les communes mentionnées au 1er alinéa lorsqu'ils ont fait l'objet d'un agrément délivré par le ministre chargé du logement, dans des conditions définies par décret, après avis du maire de la commune d'implantation ou du Président de l'établissement public de coopération intercommunale territorialement compétent en matière d'urbanisme. La décision du Préfet de délivrer ou non l'agrément doit tenir compte des besoins en logements adaptés à la population. »

Le conseil municipal,

VU l'exposé du Maire

DECIDE de demander le classement de la commune en zone B2 au titre des communes de zone frontalière ; si cela ne devait pas être possible, de demander à bénéficier d'une dérogation au principe de zonage de la loi Scellier.

Adopté par 7 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions

Point de l'ordre du jour N° 8.

Objet : divers.

1. **PLU** : le Maire explique au conseil municipal que selon les retours de la Sous-Préfecture, le PLU doit être complété par une étude environnementale évaluant l'impact du PLU sur les zones naturelles. Le coût de cette étude est de 2.940,96 € TTC.

Adopté par 12 voix pour et une abstention.

2. **Sortie Franco-Allemande du 25 septembre** : le devis du car (Cars Schneider) est de 460 €. Ce voyage pourrait bénéficier d'une subvention à demander à la Région Alsace.

Adopté à l'unanimité des membres présents

3. **Sortie Franco-Allemande du 18 avril** : le Maire déplore qu'il soit le seul représentant du conseil municipal à cette sortie.
4. **Sortie à Paris** : le Maire distribue le programme de la journée et propose au conseil municipal d'allouer une subvention de 700 €, soit 50 € pour chaque membre du conseil et du personnel. Chacun des bénéficiaires est prié de transmettre un RIB au secrétariat.

Adopté à l'unanimité des membres présents

5. Création de la **Direction Des Territoires (DDT)** suite à la fusion de la DDE et de la DDA.
6. **Subvention sortie école maternelle** : l'école maternelle sollicite une subvention pour le déplacement en bus des élèves à l'occasion de sa sortie à la ferme éducative de Rhinau. **Le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge la totalité des frais de transport, soit 135 €.**

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. **Conseil Municipal des enfants** : Jean-Paul BRUGGER propose que la réunion des enfants du 22 avril soit reportée et remplacée par une réunion des adultes pour préparer le travail à faire avec les enfants.

8. Dates à retenir :

- jeudi 15 avril à 20 h : soirée maisons fleuries
- vendredi 16 avril : après midi temps libre
- dimanche 18 avril : randonnée franco-allemande
- lundi 19 avril : 80ème anniversaire de Monsieur Guerrino DALBEN
- mardi 27 avril : manoeuvre générale des pompiers

9. **Gratification du stage de M. Kévin KOHLER** : Jean-Paul BRUGGER explique au conseil municipal que Kévin KOHLER a bien travaillé durant son mois de stage et qu'il mériterait plus que les 150 € habituels. Après discussion en l'absence de M. ANDRES, parent avec l'intéressé, l'indemnité de stage est fixée à 300 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents.